

C E Michel Marsenach


Carcassonne, le 7 janvier 2022

Service Aménagement Mer et Territoire/Unité Territoire
Affaire suivie par : Marielle TOUSTOU
04 68 31 93 36
marielle.toustou@aude.gouv.fr

Monsieur le Maire,

A la suite de la prescription de la révision de votre plan local d'urbanisme le 22 février 2016 et de l'arrêt du projet en date du 8 juin 2021, reçu complet par mes services le 26 octobre 2021, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-après la synthèse de la consultation des personnes publiques associées de l'Etat.

J'ai tout d'abord noté la volonté de la commune de se développer en se basant sur une projection démographique inférieure à celle constatée sur la période de 2011 à 2016, compatible avec les objectifs du schéma de cohérence territorial du Pays Lauragais.

L'ambition de développement de votre territoire se traduit également, en termes de modération de consommation d'espaces, par une baisse des surfaces ouvertes à l'urbanisation par rapport au précédent PLU.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous informer que j'émetts un avis favorable au projet présenté. Cet avis est assorti d'observations formulées en pièces jointes.

J'attire votre attention sur la nécessité de prendre en compte chacune des réserves émises sur votre projet de PLU, car celui-ci demeure encore perfectible.


Vous trouverez en annexe de l'avis de la DDTM, les observations des personnes publiques associées qui sont à prendre en compte dans les pièces du document de PLU.

Concernant l'enquête publique, je vous invite à être vigilant sur la forme et à veiller particulièrement au respect des délais des avis d'insertion dans la presse, qui doivent être d'au moins 15 jours avant le début de l'enquête et rappelés dans les 8 jours après le démarrage de celle-ci.

Le non-respect de ces conditions peut conduire à invalider la procédure d'enquête et empêcher la mise en application du document d'urbanisme.

Je vous rappelle que l'ensemble des avis émis par les personnes publiques associées suite à l'arrêt du PLU et l'avis de la CDPENAF, doivent être joints au dossier qui sera soumis à enquête publique.

Je vous prie de bien vouloir agréer, monsieur le Maire, l'expression de ma considération très distinguée.

Bien à vous
Le Préfet,

Thierry BONNIER

Monsieur Bruno POMART
Maire de Belflou
7 rue de la Mairie
11410 BELFLOU